



JORF n°0220 du 20 septembre 2017
texte n° 92

Avis de vacance d'un emploi de chef de service

NOR: PRMG1726164V

ELI: Non disponible

Un emploi de chef de service adjoint au directeur est vacant à compter du 1er janvier 2018 à la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, au sein de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Missions principales

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) est une direction du secrétariat général des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation en charge des statistiques, d'études et d'évaluations sur le système éducatif. Elle est également le service statistique ministériel en charge des statistiques sur l'éducation et fait ainsi partie de la statistique publique, française et européenne.

Elle est responsable du système d'information statistique du ministère chargé de l'éducation nationale. Elle produit ainsi des statistiques faisant régulièrement l'état des lieux du système éducatif tant au niveau national que territorial, met au point des indicateurs qui en mesurent la performance, élabore des prévisions à court et moyen terme. Plus généralement, elle exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble du ministère en charge de l'éducation nationale.

Par ailleurs, elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation un ensemble d'outils de pilotage et d'aide à la décision.

La DEPP rend compte de l'état du système d'éducation et de formation au moyen d'études qu'elle mène ou qu'elle engage avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche.

En liaison avec le ministère chargé de la recherche, elle contribue à orienter la politique de la recherche en matière d'éducation et de formation et concourt au développement de ses travaux et à la valorisation de ses résultats.

Elle participe aux projets européens et internationaux destinés à comparer les modes de fonctionnement et les performances des différents systèmes éducatifs.

La DEPP anime et coordonne le réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la DEPP et des services statistiques académiques (SSA).

La DEPP est un service statique ministériel à part entière depuis le 28 octobre 2016 et fait ainsi partie du Service statistique public (SSP) auquel la loi confère un statut particulier qui, entre autres, renforce la garantie de confidentialité et de secret statistique des informations traitées. Les organismes du SSP, dont la tête de réseau est l'Insee, partagent un ensemble de droits et de devoirs : le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, construits sur des objectifs de qualité, de transparence, d'efficacité et d'indépendance.

Le chef du service adjoint au directeur de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance :

- pilote le suivi des dossiers de la DEPP au sein du secrétariat général ;
- coordonne les travaux avec les autres structures du ministère (DGESCO, IGEN et IGAENR, DAF, DGRH) et autres partenaires de la DEPP ;
- coordonne les travaux avec les secrétaires généraux d'académie ;
- coordonne l'élaboration et le suivi du programme de travail de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;
- pilote le dossier des dialogues de gestion académiques et stratégiques en coordination avec DGESCO, DAF et DGRH ;
- coordonne les activités de ressources humaines de la DEPP ;
- coordonne les réponses aux questions parlementaires ;
- coordonne le suivi des missions de l'IGEN et de l'IGAENR ;
- coordonne le suivi des missions de la Cour des Comptes ;
- assure un rôle d'adjoint de la directrice.

Enjeux et responsabilités

Le titulaire est membre du comité de direction de la DEPP, adjoint du directeur et représente la DEPP à certaines réunions.

Profil du candidat recherché

Le poste nécessite une expérience professionnelle de haut niveau dans le domaine de l'enseignement scolaire, une très bonne connaissance de l'environnement, des enjeux et des acteurs de l'éducation nationale et une expérience du fonctionnement en académie.

Le candidat retenu devra posséder :

- une connaissance des enjeux du système éducatif ;
- une très bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif ;
- une connaissance des questions économiques du domaine de l'emploi ;
- un intérêt marqué pour l'évaluation de politiques publiques ;
- une capacité de dialogue avec des interlocuteurs multiples et dans des environnements complexes.
- une aptitude à la réflexion prospective ;

Au-delà des compétences managériales liées à ce niveau d'encadrement, il devra démontrer une capacité certaine de communication à l'égard de nombreux interlocuteurs, ensemble des autorités académiques, autres directions du ministère, mais aussi un grand sens de l'organisation et de la coordination.

Personne à contacter

Fabienne Rosenwald directrice de la DEPP (01-55-55-77-00).

Procédure à suivre pour faire acte de candidature

Conformément à l'article 6 du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel, au ministère de l'éducation nationale (direction générale des ressources humaines, service de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières) 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13, ainsi que sur la boîte fonctionnelle : dgrh-e-1-2@education.gouv.fr et à la mission pour la politique de l'encadrement supérieur (MPES) sur la messagerie suivante : mpes.mobilite@education.gouv.fr.

Par ailleurs et conformément au décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012, les candidats pourront être auditionnés par un comité chargé d'émettre un avis sur leur aptitude à occuper l'emploi à pourvoir.